

Dossier de presse

assises
nationales
de la mise
en scène
2024

Septembre 2024
Janvier 2025

Agence Plan Bey

Dorothée Duplan, Camille Pierrepont et Fiona Defolny, assistées de Thais Aymé
01 48 06 52 27 | bienvenue@planbey.com

Sommaire

03

Édito

04

Le projet en
quelques mots

05

Trois thèmes
au cœur des
débats

12

La
méthodologie

13

Une
séance plénière

14

Les partenaires

15

Un tour de
France

17

Bilan des Assises
Nationales de la
Mise en Scène

18

L'équipe

19

Le SNMS

assises nationales de la mise en scène 2024



Les Assises Nationales de la Mise en Scène sont accueillies et organisées avec le soutien et le concours de l'ensemble de nos partenaires.

Le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique – PSL

Friche La Belle De Mai – Marseille

Le Maillon, Théâtre de Strasbourg – Scène Européenne

Le Méta, Centre Dramatique National Poitiers Nouvelle Aquitaine

Le Théâtre de la Cité, Centre dramatique National Toulouse Occitanie

Le Théâtre Du Nord, Centre Dramatique National Lille Tourcoing Haut-De-France

Le Théâtre National De Bretagne – Rennes

Les Célestins, Théâtre de Lyon

AFDAS – AGENCE CULTURELLE GRAND EST – ARTCENA CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE, DE LA RUE ET DU THÉÂTRE – ARTEO COURTAGE – ASTP ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ – AUDIENS – AUVERGNE RHÔNE ALPES SPECTACLE VIVANT – CGT SPECTACLE – E.A.T ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS ASSOCIÉ.E.S DU THÉÂTRE – EKHOSCÈNES – FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE – LAPAS L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNEL·LE·S DE L'ADMINISTRATION DU SPECTACLE – MÉTROPOLE DE LYON – MINISTÈRE DE LA CULTURE – OARA OFFICE ARTISTIQUE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE – ODI NORMANDIE – ONDA OFFICE NATIONAL DE DIFFUSION ARTISTIQUE – SACD SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUE – SCC SYNDICAT DES CIRQUES ET COMPAGNIES DE CRÉATION – SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE – SYNAVI SYNDICAT NATIONAL DES ARTS VIVANTS – SYNDEAC SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES – SFA SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES INTERPRÈTES



Édito

L'exercice de notre art conduit souvent les metteuses et metteurs en scène à un sentiment de solitude. Rassembler notre profession dans des Assises Nationales de la Mise en Scène, c'est proposer à tous un temps précieux d'échanges, de partage d'expériences, d'écoute et de convivialité transgénérationnelles. C'est instaurer un moment de solidarité professionnelle et de réflexion collective, afin de mieux comprendre nos pratiques, notre métier, notre place. En questionnant aujourd'hui notre rôle, nous prenons date pour notre avenir.

Ensemble, interrogeons-nous sur les raisons profondes pour lesquelles nous exerçons cette profession et dédions notre vie à cet art de l'éphémère. «Mettre en scène aujourd'hui», c'est rappeler qu'en donnant vie à de nouveaux imaginaires, les metteuses et metteurs en scène construisent des récits collectifs contemporains qui contribuent à forger une société où chacun peut se sentir représenté. «Mettre en scène aujourd'hui», c'est déchiffrer et appréhender les moyens novateurs de s'adresser au public, aiguïser sa curiosité et son intérêt, que ce soit par l'exploration de nouvelles formes de narration, d'interactivité ou de participation.

«Mettre en scène aujourd'hui» c'est affirmer que nos récits sont de formidables catalyseurs pour accompagner les nécessaires transformations de notre société et les aspirations de notre temps.

Cyril Le Grix

Président du SNMS





Le projet en quelques mots

Les Assises proviennent d'une initiative du Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène lancée en 2023, à destination de l'ensemble du secteur professionnel du spectacle vivant.

Il s'agit – pour la première fois dans l'histoire de cet art et de cette profession – de convoquer une réflexion nationale, participative, ouverte, sur les enjeux contemporains de la mise en scène comme champ artistique, sur ce qui fonde le métier de metteur ou metteuse en scène, sur ce qui situe cet art dans les enjeux sociétaux contemporains.

Ces enjeux sont proposés aux participants et contributeurs, non pas en les dissociant mais en les reliant expressément dans une recherche globale du positionnement et de la responsabilité des metteuses et metteurs en scène dans le paysage culturel d'aujourd'hui, que cette responsabilité soit artistique, sociale, éthique ou politique.

Favoriser la proximité et l'échange, c'est notre but, et notre méthode de concertation, au plus près des artistes qui œuvrent sur le terrain, en lien étroit avec les organisations professionnelles qui les représentent ou les accompagnent. Huit éditions en régions vont permettre de rassembler et partager une réflexion afin de dresser l'état des lieux d'un art et d'un métier qui sont au coeur de l'avenir du spectacle vivant.

Trois thèmes au cœur des débats

Les assises s'inscrivent dans la continuité d'un processus de réflexion. Universitaires, critiques et professionnels ont théorisé sur la mise en scène comme art, notamment sur l'avènement du metteur en scène au XX^e siècle. Cette figure a ainsi structuré le rapport au spectacle en tant qu'œuvre. Des états des lieux ont déjà pu nommer des enjeux sur le métier, sur les carrières, sur les parcours, sur la formation initiale ou continue au métier de metteur en scène. En parallèle, le secteur du spectacle vivant a commencé à s'emparer des bouleversements sociétaux ou environnementaux qui obligent chacun et chacune à reconsidérer ses choix et ses pratiques.

Cependant, le caractère disparate de ces réflexions exige aujourd'hui de rassembler dans une recherche et un travail en commun l'ensemble de ces catégories en proposant les assises nationales de la mise en scène. Cette nécessité prend également un caractère d'urgence à un moment où les mutations du secteur conduisent metteuses et metteurs en scène à opérer des choix stratégiques et personnels qui les engagent dans la transformation des pratiques, des modalités économiques de production, dans des combats légitimes pour la diversité, la parité et l'égalité, dans la transformation indispensable du modèle environnemental de la production et de la diffusion des œuvres.

Le principe des Assises Nationales de la Mise en Scène consiste à recueillir de la façon la plus large possible les réflexions des artistes et de ceux qui les accompagnent autour de trois thématiques qui vont structurer les débats :

- **La trajectoire :**
Quel parcours artistique, quelle trajectoire professionnelle ?
- **Le processus :**
Mettre en scène aujourd'hui, comment, où, avec qui, pour qui ?
- **La responsabilité :**
Agir pour transformer le monde ?



1. la trajectoire

Si la mise en scène est un métier, elle suppose d'inscrire sa pratique dans un parcours, dans une démarche et des connaissances qui la qualifient comme tel. De la mise en scène occasionnelle à l'exercice continu de son art, le metteur ou la metteuse en scène inscrit son travail dans un ensemble où sa pratique se distingue des autres métiers du spectacle.

Comment dès lors être identifié comme «metteur ou metteuse en scène»? Quels sont les jalons, les repères ou les normes qui confèrent reconnaissance et moyens d'exercer son art? Comment entrer et durer dans le métier? Comment acquérir le savoir-faire et les techniques et inscrire son travail dans une trajectoire professionnelle?

Penser un spectacle, chercher les moyens de sa production, conduire un projet humain et matériel, livrer une œuvre scénique, supposent l'addition de compétences multimodales, qui placent l'artiste au carrefour de contradictions, parfois de tensions, dans une responsabilité globale dont on peut légitimement interroger aujourd'hui la définition et la reconnaissance.

Assumer la responsabilité d'auteur d'une œuvre scénique, c'est bien sûr signer un geste artistique, mais c'est aussi conduire un travail collaboratif pour lequel metteuse ou le metteur en scène n'a pas forcément été formé ni préparé.





Y aurait-il en France un impensé de la formation à la mise en scène alors que cette fonction se place à l'épicentre de la plupart des projets scéniques ? Ou plus largement : y a-t-il un impensé du métier de metteuse ou metteur en scène, dont la part invisible de son activité serait ignorée au bénéfice du seul objet visible de son intervention, le spectacle proprement dit ?

La metteuse ou le metteur en scène est légalement reconnu comme l'auteur d'un spectacle scénique. Pour autant, est-il reconnu comme l'auteur d'une œuvre écrite au fil du temps, constituant peu à peu un répertoire qui témoigne d'une trajectoire de vie et d'un parcours artistique ? À cet égard, quels seraient les moments qui rythment cette trajectoire ?

Comment concilier production et recherche, échecs et succès publics, temps de production et temps de formation continue ?

Nombre de dispositifs s'attachent à l'émergence et au soutien accordé aux nouvelles équipes organisées tantôt autour d'un metteur ou d'une metteuse en scène, tantôt en collectifs, mais nos professions savent-elles accompagner les moments de reconversion ?

Dans cet esprit, n'y aurait-il pas profit à mieux valoriser la transmission entre les générations, par des dispositifs favorisant tout autant l'émergence que l'apprentissage et l'expérience ? De façon plus prospective, peut-on imaginer que la transformation numérique et la puissance des nouveaux outils de l'intelligence artificielle pourrait aller jusqu'à remettre en cause le rôle du metteur ou de la metteuse en scène, soit en le remplaçant totalement soit en augmentant ses capacités ? Enfin, d'autres modèles européens pourraient-ils nous conduire à reconsidérer cette profession sur le plan national ?

Cet atelier consacré à la trajectoire des metteuses et metteurs en scène abordera l'ensemble de ces problématiques. Il est central en ce qu'il tente de poser de façon globale une définition du métier et du parcours de ces artistes, dans ce qui les rassemble, en tenant compte de leur diversité, qu'elle soit artistique, sociale ou territoriale.

2. Le processus

Depuis que la mise en scène s'est pensée elle-même comme un art, elle n'a cessé de vouloir se définir, se documenter, fonder ou revendiquer des esthétiques, hésitant entre la reconnaissance du geste singulier d'un artiste et l'écriture d'une grammaire universelle de la scène. Art à la fois conceptuel et pratique, la mise en scène s'est transformée au gré des évolutions morales et politiques de l'histoire de l'art, fondant ainsi ses académismes, ses ruptures, ses avant-gardes. Les techniques, les évolutions technologiques ont également profondément modifié l'écriture scénique, chaque étape de progrès technique ouvrant des perspectives nouvelles à la palette des outils dont dispose un metteur ou une metteuse en scène.

La critique universitaire, les artistes eux-mêmes, la presse, ont progressivement témoigné de toutes ces évolutions ; l'histoire de la mise en scène est riche d'analyses qui interprètent toutes les composantes de cet art : les formes scéniques, le rapport au texte, le rapport aux objets, la marionnette, le son, le rapport à la musique, la direction d'acteurs, l'écriture scénographique, le rapport aux autres arts, le costume, la mise en scène opératique, le spectacle de rue, etc.

Cependant, du théâtre d'André Antoine au théâtre immersif contemporain, une question fondamentale est demeurée identique dans l'esprit de chaque metteur ou metteuse en scène : Je fais un spectacle avec qui et pour qui ? Cette interrogation relève bien plus du « pourquoi » que du « comment ».



Chaque metteur et metteuse en scène construit au fil du temps son parcours, parfois sa propre méthode, pour finalement livrer un geste qui le place en responsabilité du spectacle, au carrefour de l'individuel et du collectif.

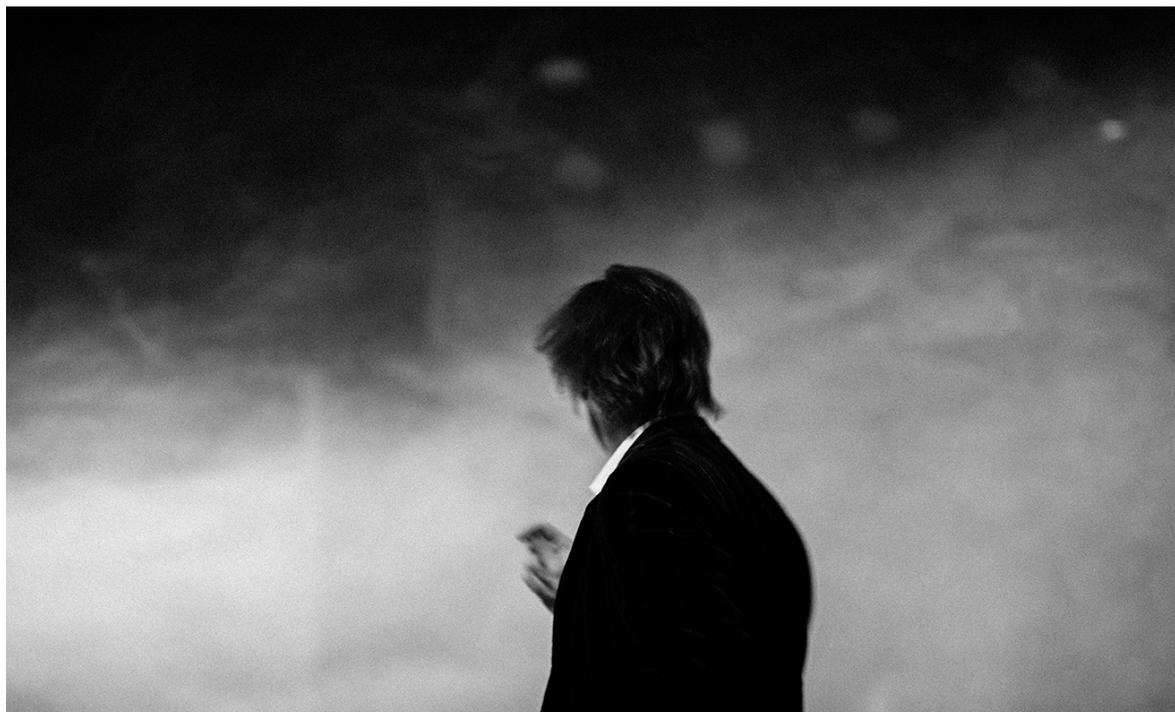
Les nouveaux processus de création, les dramaturgies contemporaines, les perspectives ouvertes par les nouvelles technologies, sont-elles de nature à nourrir le sens du travail des metteurs et metteuses en scène ou à remettre en question les usages et pratiques habituelles de cet art ? Sommes-nous devant un bouleversement définitif de la relation au public ?

Les profondes mutations de la révolution numérique, qui orientent la consommation des biens culturels, ont-elles transformé la relation aux publics, jusqu'à modifier la forme des spectacles, leur lieu d'expression ou même leur nécessité ? L'hybridation contemporaine des disciplines artistiques fait-elle du metteur ou de la metteuse en scène un artiste polymorphe ou multi-lingue ?

Un spectacle sans technologie a-t-il encore une place et un avenir dans le monde du smartphone ? De même, doit-on réinventer l'espace de la représentation, du théâtre à l'espace public ? Pour quel territoire et quel public ?

Cet atelier se propose de mettre en tension la question des publics avec les évolutions contemporaines de la mise en scène, au croisement des nouvelles dramaturgies, des nouvelles technologies et des bouleversements qui interrogent les frontières entre les arts du spectacle et de l'image.





3. La responsabilité

Le spectacle vivant s'énonce par définition dans le temps et le corps social où il s'exprime. Art éphémère qui n'existe qu'en lien avec un public, le théâtre, comme tous les arts de la scène, rencontre à des titres divers des enjeux sociétaux, sociaux, politiques, philosophiques ou économiques qui situent le travail de mise en scène dans l'immédiateté du temps et de l'époque. Cela confère-t-il une « responsabilité » particulière à l'artiste metteur en scène ou peut-il s'en dégager, considérant dès lors l'acte théâtral comme un enjeu en soi ?

Un metteur ou une metteuse en scène ne cesse de faire des choix, de répertoire, de distribution, de scénographie, de modalités de production, de diffusion... Arbitrant devant autant de propositions que de contraintes, le travail de mise en scène – du « spectacle engagé » au spectacle dit de « divertissement » en passant par le « théâtre documentaire » – fait écho aux problématiques du temps, qu'il les traite ou qu'il les ignore.

La scène comme reflet du monde contemporain aborde désormais des enjeux qui dessinent de nouveaux modèles sociaux ou sociétaux. La lutte contre les discriminations, la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes, la volonté d'ouvrir les plateaux à la diversité, participante de la grille de lecture des œuvres, tant par les thématiques des spectacles que par les conditions de leur production. À cet égard, où en est le spectacle vivant : en avance ou en retard de la société, ou simplement à son image ?

Chef de troupe, manager d'équipe, directeur d'un projet artistique, le metteur ou la metteuse en scène exerce un pouvoir collectif et individuel sur ceux qui fabriquent le spectacle. Du travail collectif à l'exercice de l'autorité, toutes les pratiques existent, mais cette profession peut-elle s'exonérer des considérations que l'ensemble du monde du travail a défini comme la « gestion des ressources humaines » ?

La méthodologie

Les interrogations posées par les ateliers sont générales et organisent les échanges autour de trois grandes thématiques citées précédemment (trajectoire, processus et responsabilité) auxquelles chaque metteuse en scène ou chaque metteur en scène doit répondre de façon très concrète dans son travail.

Un canevas de questions très concrètes (en cours de rédaction) structure les débats, menés par **un modérateur**. Son rôle est essentiel. Il doit conduire le dialogue dans le respect de principes d'égalité de parole, l'objectif étant de dépasser l'expérience personnelle de chacun – point de départ de la discussion – pour dégager les points de convergence ou de dissensus au sein du groupe. Un rapporteur suit les débats et en assure la synthèse.

Il est prévu que les **trois modérateurs** soient issus de chaque région où se tiennent les huit éditions des Assises, mettant ainsi à profit leur parfaite connaissance du territoire et de ses acteurs.

Les rapporteurs attachés à un atelier suivent, quant à eux, l'intégralité des éditions pour consolider la réflexion au niveau national, soit au total seize débats.

En effet, les trois ateliers se déroulant en simultané par deux fois dans la journée, cela permet à l'ensemble des participants aux Assises d'intervenir dans deux ateliers. Chaque atelier est limité à 40 participants.

Un temps d'échange et de convivialité lors du repas de midi doit permettre de développer un autre dialogue entre les participants, et sera mis à profit pour qu'ils puissent rencontrer de façon bilatérale les organisations professionnelles présentes (syndicats, audiens, afdas, sacd, etc.).

En fin de journée, **une séance plénière de restitution des ateliers** établira une synthèse des débats, permettra un focus sur une thématique particulière et ouvrira un dialogue entre de grands témoins et les participants à la journée.

- 1 modérateur ou modératrice
- 1 rapporteur ou rapporteuse
- 40 chaises en cercle
- 1h45 par atelier
- 10 min de changement de groupe
- 1 salle pour la plénière
- 1 espace accueil et déjeuner



Une séance plénière

Lors de la séance plénière une restitution des trois ateliers sera présentée par les rapporteuses de l'événement, Marie-Pia Bureau, directrice de l'ONDA, Gwénola David, directrice générale d'ARTCENA, et Stéphanie Lupo, metteuse en scène et universitaire. À l'issue de ces interventions, un temps d'échange avec la salle sera proposé.

La seconde partie de cette séance plénière sera consacrée à un focus thématique introduit par un grand témoin et suivi d'une table ronde de cinq invités.

Huit thématiques seront abordées :

- Lille : Focus « Diversité, égalité au théâtre »
- Strasbourg : Focus « Artistes en territoires : animation culturelle ou renouvellement de la création ? »

- Paris : Focus « Enjeux de la formation initiale et continue »
- Poitiers : Focus « Quelle place pour les artistes émergents ? »
- Rennes : Focus « Création adaptée »
- Marseille : Focus « Où en sommes-nous de la transition écologique dans le spectacle vivant ? »
- Lyon : Focus « Quel avenir pour la liberté de création ? »
- Toulouse : Focus « Être, vivre et créer en collectif »

Liste des grands témoins et intervenants en cours de constitution.

Cette séance plénière sera également diffusée en direct et accessible en ligne via un outil de diffusion à distance.

Elle sera ensuite consultable sur le site anms2024.fr.



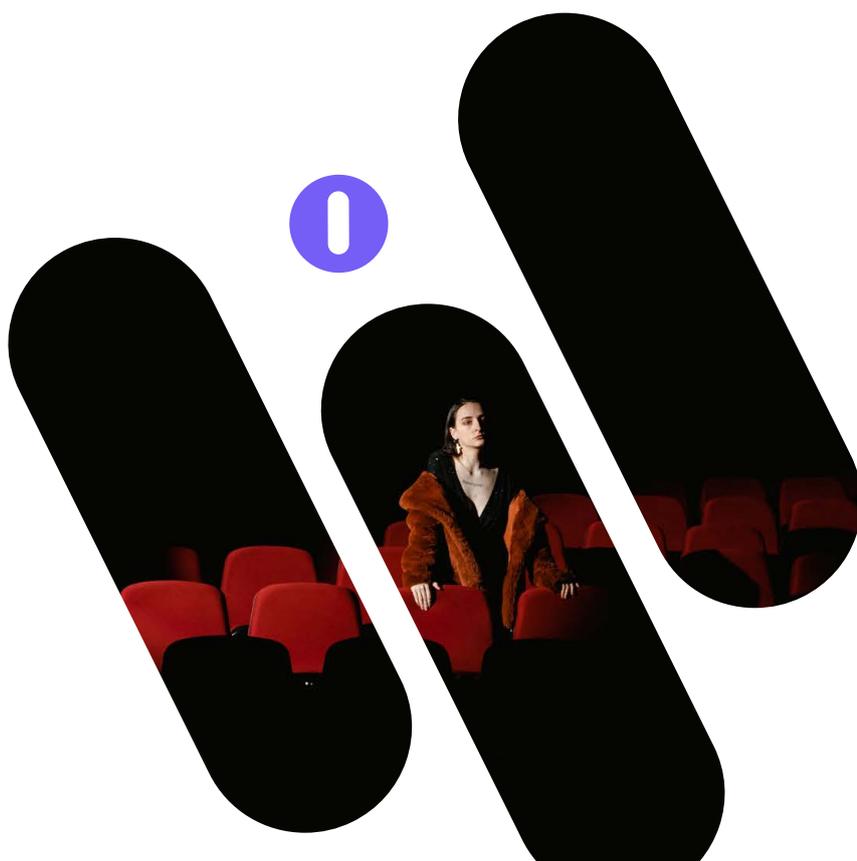
Les partenaires

Les Assises sont l'affaire de toute une profession. Cette urgence est perçue par tous les partenaires des Assises, qui en ont cerné la nouveauté et l'intérêt et se sont immédiatement engagés. Les Assises Nationales de la Mise en Scène vont permettre d'instruire un dialogue dans les territoires de façon horizontale et démocratique, dans le but d'élaborer un diagnostic partagé. Organisés de façon participative, trois ateliers rassemblent les metteuses et metteurs en scène, les partenaires, des personnalités et des spécialistes.

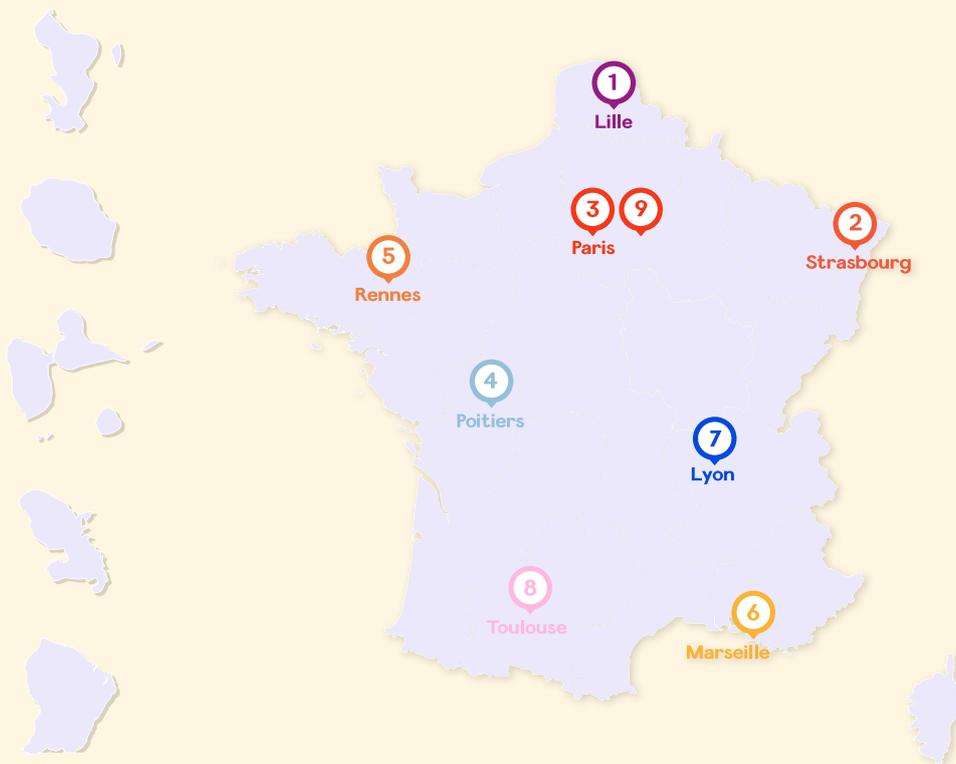
Au plus près des territoires

Les Assises sont co-organisées avec l'ensemble des théâtres et lieux partenaires qui les accueillent en région, dans une approche territorialisée.

Huit éditions vont rythmer un tour de France dans une volonté de proximité et d'influence inter-régionales. Tous les artistes et directeurs ou directrices de ces lieux sont partie prenante de l'organisation et puissances invitantes en région, mettant leur moyens matériels et humains à disposition des Assises. Un soutien de collectivités locales, d'agences culturelles régionales, conforte cette approche territoriale. Le public des Assises comprend tous les metteurs et metteuses en scène professionnels du territoire mais aussi des professionnels qui les accompagnent (responsables de lieux, d'agences, de bureaux de production, théâtres privés, responsables institutionnels, etc.).



Un tour de France



- 17 septembre 2024
Lille - Théâtre du Nord
- 8 octobre 2024
Strasbourg - Le Maillon
- 21 octobre 2024
Paris - CNSAD
- 12 novembre 2024
Poitiers - Le Méta CDN
- 14 novembre 2024
Rennes - Théâtre National de Bretagne
- 18 novembre 2024
Marseille - La Friche la Belle de Mai
- 2 décembre 2024
Lyon - Théâtre Les Célestins
- 9 décembre 2024
Toulouse - Théâtre de la Cité
- 20 janvier 2025
Conclusion : Paris
CNSAD

Le tour de France des Assises concerne huit villes, soit huit éditions : Lille, Lyon, Marseille, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.





Une journée aux Assises



9h30 - 10h15 :
Accueil (café, croissants)



10h15 - 11h00 : Introduction
en séance plénière, répartition
dans les ateliers



11h15 - 13h00 : Participation
au premier atelier (sur 3 ateliers
en simultané)



13h00 - 14h15 : Déjeuner,
possibilité d'échange avec les
partenaires



14h30 - 16h15 : Participation
au second atelier (sur 3 ateliers
en simultané)



16h15 - 16h30 : Pause



16h30 - 18h30 : Séance
plénière : synthèse des ateliers,
échange avec la salle, focus
thématique (grands témoins et
table ronde), conclusion de la
journée



18h30 : Verre de l'amitié



Bilan des Assises Nationales de la Mise en Scène

Profession metteur, metteuse en scène : ouvrir de nouvelles perspectives

Le 20 janvier 2025, au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique, une journée de synthèse conclura les Assises Nationales de la Mise en Scène en présentant les grandes lignes définies par l'ensemble des débats, en livrant des documents de nature à répondre aux objectifs dessinés par les débats, en ouvrant de nouvelles voies de travail pour la profession.

Conçue comme une séance plénière, la journée de conclusion donnera la parole aux rapporteurs afin d'introduire un débat plus large avec les invités aux tables rondes, les représentants des organisations partenaires, de grands témoins. Des temps réservés aux réactions du public permettront de réagir à la pluralité des points de vue exprimés, aux éventuelles convergences ou controverses que ne manquera pas de faire ressortir cette démarche inédite. Des données chiffrées alimenteront le bilan des Assises, un des objectifs étant de partager un état des lieux circonstancié du métier et de ses perspectives.

Les actes et documents

Les Assises doivent produire, au terme de ce tour de France, un certain nombre d'actes et de documents utiles à l'ensemble du secteur comme à l'État et aux collectivités territoriales. Il s'agit notamment de publier des actes et des contributions sur les enjeux esthétiques contemporains, un état des lieux circonstancié autour des enjeux métier (trajectoire du metteur en scène), une proposition de charte déontologique (dont l'actualité cinématographique prouve l'urgence), un *vade-mecum* autour des enjeux de transition écologique, et tout autre document dont les discussions affirmeront la nécessité.

Les Assises Nationales de la Mise en Scène, doivent contribuer à une démarche collective qui interroge globalement l'évolution et l'avenir du spectacle vivant. Il appartiendra à chacun, à chacune, à chaque organisation professionnelle, de prolonger par la suite les conclusions des Assises Nationales de la Mise en Scène.

L'équipe du SNMS et des Assises



Cyril Le Grix
Président du SNMS



Stéphane Fiévet
Directeur des Assises
Vita Cultura :
www.stephanefievet.fr



Dina El Guebali
Assistante du SNMS



Jean Lizé
Chargé de mission Assises



Violette Delafargue
Chargée de mission Assises

Les rapporteuses



Marie-Pia Bureau
Directrice de l'ONDA
Atelier Responsabilité



Gwénola David
Directrice générale
d'ARTCENA
Atelier Trajectoire



Stéphanie Lupo
Metteuse en scène
et universitaire
Atelier Processus



Le SNMS

Fondé en 1944, le Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène est le seul syndicat de défense des droits des metteuses et metteurs en scène en France.

L'art de la mise en scène naît avec le théâtre, mais le métier de metteur en scène se révèle notamment avec André Antoine et le Théâtre Libre en 1887, dix ans avant Constantin Stanislavski. Très rapidement, cette « nouvelle » profession cherche à se structurer en France sous l'impulsion d'artistes comme Jacques Copeau, Louis Jouvet, Charles Dullin, Gaston Baty...

À la Libération, ces mêmes metteurs en scène sont mandatés par le gouvernement pour écrire la première Convention Collective du Théâtre: c'est la naissance du Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène. Dès lors, dans un pays qui a conscience d'incarner une grande histoire théâtrale, le SNMS devient l'une des organisations majeures d'artistes qui écriront l'histoire de la mise en scène moderne, en particulier au sein du mouvement de la décentralisation théâtrale qui naît après la deuxième guerre mondiale.

En 1986, des membres éminents comme Peter Brook, Patrice Chéreau ou Jean-Pierre Vincent votent l'entrée des metteurs et metteuses en scène à la SACD, consacrant définitivement la reconnaissance de la mise en scène en tant qu'œuvre dramatique.

Aujourd'hui, le SNMS milite auprès des institutions et des pouvoirs publics afin que notre métier s'exerce dans les meilleures conditions. Il porte ses propositions et ses revendications dans un esprit de solidarité professionnelle. Il vise à la défense et l'amélioration des conditions d'exercice de notre profession, de la conception du spectacle à la représentation.

Attentif à l'évolution du contexte professionnel dans notre pays, le SNMS est également un espace de rencontres et de questionnements. Il est un acteur du dialogue social et élabore des propositions qui nourrissent le débat public.



7, rue Ballu - 75009 Paris
contact@snms.info
www.snms.info
www.anms2024.fr